



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10839

Texte de la question

M Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la situation des realisateurs de television. Cette profession, dont le seul nom fait rever bien des jeunes, ne possede en realite aucun statut et travaille au coup par coup dans des conditions aberrantes. Elle a subi l'impressionnante succession de reformes de la television dont les structures ont ete modifiees aux depens des programmes et, finalement, les gestionnaires ont trouve plus facile d'acheter des programmes tout faits plutot que de mettre en chantier des productions. On ne devient realisateur TV qu'apres des annees d'assistanat et de travail de script et a condition d'abandonner tout emploi stable et de demissionner de toute fonction statutaire. Mais il faut se tenir au courant de l'evolution tres rapide des techniques video et, pour cela, suivre une formation continue et participer a de nombreux stages. Le langage visuel est devenu celui de notre epoque et la TV a actuellement plus que jamais besoin de realisateurs et de leur profonde experience. Cela est vrai autant pour les grosses productions que pour un simple reportage qui peut dépasser l'écran s'il est mis entre des mains competentes. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de redonner aux realisateurs francais de television le respect et l'ecoute auxquels ils ont droit et surtout un veritable statut inspire de celui des journalistes qui garantira la qualite des programmes et permettra d'offrir aux jeunes qui en ont la vocation un vrai metier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le developpement equilibre de la production francaise, et donc les possibilites d'emploi et d'epanouissement de tous les createurs et techniciens qui y participent, constituent une priorite pour le Gouvernement et notamment pour les ministres charges de la culture et de la communication. En ce qui concerne les problemes rencontres par les realisateurs, il n'apparait pas que l'engagement d'une procedure legislative portant statut de la profession constitue la reponse la plus adequate. Il semble de beaucoup preferable que les objectifs recherches soient atteints par une veritable negociation entre tous les partenaires concernes. Dans cette perspective, la negociation par themes, notamment celui de la formation professionnelle, semble la voie la mieux adaptee pour elaborer un statut minimum commun a tous les salaries de la branche audiovisuelle, qu'ils soient du secteur public ou du secteur prive. Le ministre de la communication poursuit cependant l'etude approfondie des differentes revendications des realisateurs, en liaison reguliere avec leurs representants syndicaux. Par ailleurs, favoriser la production et la creation francaises et europeennes est au coeur de la preoccupation du gouvernement, qui precisera prochainement certaines regles relatives aux obligations de production des chaines et aux relations entre producteurs et diffuseurs.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10839

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1325